



Ville de Bernay
Délibération : 15
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

Délibération n° 51-2021

Rapporteur : Monsieur Mickaël PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Pascal SÉJOURNÉ, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoir : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Date de la convocation : 14 mai 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 1^{ER} MARS ET LE 30 AVRIL 2021

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23
- VU la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint
- VU l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3^e adjoint
- VU l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5^e adjoint ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-29 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 6^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7^e adjoint ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8^e adjointe ;
- VU l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9^e adjoint ;
- VU l'avis favorable des membres de la commission « Administration générale, finances et économie » du mardi 18 mai 2021 ;

DECISION N°07-2021 du 10 avril 2021 portant signature de la convention de mise à disposition d'un local pour l'opposition

- De valider la convention de mise à disposition d'un local municipal aux groupes de l'opposition,
- De signer tout document s'y afférent.

DECISION N°11-2021 du 03 mars 2021 portant validation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition entre la ville et l'association « Les Restaurants du Cœur »

- De valider l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition entre la ville et les Restaurants du Cœur.

DECISION N°23-2021 du 19 février 2021 portant signature du don de l'ancienne rampe de skateboard à l'association sportive du collège de Broglie

- De faire don de ce module à l'association sportive du collège de Broglie, représentée par Monsieur Franck VATTIER-CROISSANT, chef d'établissement et président de l'association.

DECISION N°24-2021 du 15 mars 2021 portant validation de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition entre la ville et l'association « DECLIC »

- De valider l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition entre la ville et l'association « Déclic ».

DECISION N°25-2021 du 17 mars 2021 portant validation du devis de la société Normande Dératisation pour la régulation de corneilles noires par tir à la carabine

- De valider le devis de la société Normandie Dératisation pour la régulation de corneilles noires par tir à la carabine d'un montant de 2000 € HT.

DECISION N°26-2021 du 17 mars 2021 portant validation du devis de l'entreprise BEAUMESNIL BATIMENT pour la réhabilitation d'un mur mitoyen sis 35 rue des Fontaines à Bernay,

- De valider le devis de l'entreprise BEAUMESNIL BATIMENT pour la réhabilitation du mur mitoyen sis au 35 rue des Fontaines à Bernay d'un montant de 4098,30 € HT,
- De signer la convention afin de déterminer les obligations de chacun sur l'opération.

DECISION N°27-2021 du 26 mars 2021 portant sur la validation de la convention de mécénat avec le Souvenir Français dans le cadre du projet de valorisation et de végétalisation du cimetière Sainte-Croix

- De valider la convention de mécénat avec Le Souvenir Français.

DECISION N°28-2021 du 30 mars 2021 portant sur une demande de subvention pour l'équipement de vidéoprotection sur la voie publique communale

- D'abroger la décision 16-2021 en date du 19 février 2021 portant sur une demande de subvention DETR pour l'extension de la vidéoprotection
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et du Département de l'Eure pour l'équipement de vidéoprotection de la voie publique « phase 1 »

(1) Montant total du projet TTC	213 398 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	177 831 € HT
(3) Subvention F.I.P.D. envisagée	106 698 € (60% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Subvention du Département envisagée	35 566 € (20% du HT)
(6) Fonds libres	71 134 €
TOTAL* (3+4+5+6)	213 398 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°29-2021 du 30 mars 2021 portant sur une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour la sécurisation du site scolaire Jean Moulin

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'équipement de sécurisation du site scolaire Jean moulin

(1) Montant total du projet TTC	62 831 € TTC
(2) Base subventionnable	51 008 € HT
(3) Subvention F.I.P.D. envisagée	40 807 € HT (80% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Autre subvention	
(6) Fonds libres	22 024 €

TOTAL* (3+4+5+6) 62 831 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°30-2021 du 30 mars 2021 portant sur une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour la réalisation du projet « Création d'une unité de prise en charge de victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la commune de Bernay, dans le cadre de la mise en place d'un logement temporaire et du déploiement du réseau VIF sur le territoire.

De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le projet de Création d'une unité de prise en charge de victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur la commune de Bernay, dans le cadre de la mise en place d'un logement temporaire et du déploiement du réseau VIF sur le territoire.

(1) Montant total du projet TTC	31 649 €
(2) Base subventionnable	25 301€
(3) Subvention F.I.P.D. envisagée	20 240 € (80%)
(4) Emprunt	
(5) Mise à disposition	6348€
(6) Fonds libres	5 061 €

TOTAL* (3+4+5+6) 31 649 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°31-2021 du 25 mars 2021 portant validation du cahier des charges de la société Pitney Bowes pour un accompagnement vers une externalisation du courrier

- De valider le cahier des charges de la société Pitney Bowes pour la mise en place de la solution d'externalisation et de dématérialisation des courriers.

DECISION N°32-2021 du 30 mars 2021 portant validation de la proposition du cabinet ERA pour la réalisation d'une mission d'AMO pour l'aménagement du pôle multi-échange

- De valider la proposition financière du cabinet ERA pour la réalisation d'une mission d'AMO pour l'aménagement du Pôle multi-échange d'un montant de 24 868 € HT,
- De valider le paiement par phase comme présenté sur le devis.

DECISION N°33-2021 du 15 avril 2021 portant validation des offres des travaux d'installation d'aires sportives sur la ville de Bernay

- De valider les offres du marché d'installation d'aires sportives sur la Ville de Bernay comme suit :

N° de lot	Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Travaux de voirie et réseaux divers	Eiffage Route Ouest	137 022,43 € HT
2	Travaux de fourniture et de pose de mobiliers urbains et sportifs	Eiffage Route Ouest	199 648, 00 € HT

- D'indiquer que les sommes sont des montants maximums des lots en cas de levée de l'ensemble des tranches conditionnelles et qu'elles le seront par ordre de service notifié à l'entreprise attributaire le cas échéant dans l'année suivant l'attribution du marché.
- De valider le paiement par phase comme indiqué dans les décompositions du prix global et forfaitaire.

DECISION N°34-2021 du 30 mars 2021 portant sur une demande de subvention pour l'équipement de policiers municipaux

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'acquisition d'équipement des policiers municipaux

(1) Montant total du projet TTC	3364 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	2803 € HT
(3) Subvention F.I.P.D. envisagée	500 € (60% du HT)
(4) Emprunt	
(5) Autre subvention	
(6) Fonds libres	2864 €

TOTAL* (3+4+5+6) 3364 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°35-2021 du 07 avril 2021 portant sur une demande de subvention DETR pour l'extension de la vidéoprotection

- D'abroger la décision 28-2021 en date du 30 mars 2021 portant sur une demande de subvention au titre du FIPD pour l'extension de la vidéoprotection

- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du projet d'investissement « Extension de la vidéoprotection », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	213 398 € TTC
(2) Base subventionnable (projet hors taxes)	177 831 € HT
(3) Subvention D.E.T.R. envisagée	71 132 € HT (40% du HT)
(4) Emprunt	

(5) Subvention du Département envisagée	35 566€ (20% du HT)
(6) Fonds libres	71 133 €
TOTAL* (3+4+5+6)	213 398 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°36-2021 du 09 avril 2021 portant sur une demande de subvention au titre du Plan de Relance de l'Etat « Socle numérique dans les écoles »

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du plan de relance « Socle numérique dans les écoles » pour les écoles primaires de la commune.

Volet équipement et socle numérique de base :

(1) Montant total du projet TTC	83 272,61 € TTC
(2) Base subventionnable	83 272,61 € TTC
(3) Subvention envisagée	58 290,80 € TTC (70% du TTC)
(4) Emprunt	
(5) Autre subvention	
(6) Fonds libres	24 981,81 €

TOTAL* (3+4+5+6) 83 272,61 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

Volet service et ressources numériques :

(1) Montant total du projet TTC	1 311 € TTC
(2) Base subventionnable	1 311 € TTC
(3) Subvention envisagée	655,50 € TTC (50% du TTC)
(4) Emprunt	
(5) Autre subvention	
(6) Fonds libres	655,50 €

TOTAL* (3+4+5+6) 1 311 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

DECISION N°37-2021 du 28 avril 2021 portant sur une demande de subvention au titre du Plan de Relance de l'Etat « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques ».

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du plan de relance Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques ».

Volet équipement et socle numérique de base :

(1) Montant total du projet TTC	6000 € TTC
(2) Base subventionnable	6000 € TTC
(3) Subvention envisagée	1800 € TTC (30% du TTC)
(4) Emprunt	
(5) Autre subvention	
(6) Fonds libres	4800 €

TOTAL* (3+4+5+6) 6000 € TTC

**le total doit être égal au montant TTC figurant en ligne (1)*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- **DU COMPTE RENDU ci-dessus.**

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

